



# Mairie de **COURLON-SUR-YONNE**

## Réunion ordinaire du Conseil Municipal

Du jeudi 15 Novembre 2018

### Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 7 Novembre 2018 s'est réuni le 15 Novembre 2018 à 20 h 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Ameye Nahalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina		Percheminier Jean-Jacques		
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le procès verbal de la réunion ordinaire du 28 Août 2018 est adopté sans observations particulières.

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ordre du jour doit être modifié. En effet, deux délibérations relatives aux compétences de la Communauté de Communes ne pourront être traitées car elles doivent être réécrites. De plus, il conviendra d'ajouter une délibération relative à la mise à disposition des salles communales à la Communauté de Communes Yonne Nord pour l'activité de l'école de musique et théâtre.

#### **I/ Renouvellement contrat PMB services.**

Les conseillers renouvellent, à l'unanimité, le contrat de PMB relatif à l'hébergement, les mises à jour et l'assistance du programme informatique de la bibliothèque municipale et mandatent M. le Maire pour le signer. Son coût annuel est de 751,17 € HT.

## **II/ Indemnités de Conseil aux comptables du trésor.**

Considérant l'arrêté interministériel du 16/12/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas verser aux comptables du trésor les indemnités de Conseil pour les raisons similaires à celles mentionnées dans la délibération du 5 avril 2018.

## **III/ Modifications des statuts de la Communauté de Communes.**

M. le Maire rappelle que ces statuts ont été adoptés par le Conseil Communautaire et approuvés par le Conseil Municipal dans sa séance du 20/10/2016. Toutefois, l'adresse du siège social n'a pas été modifiée alors qu'il n'est plus situé à la Mairie de Pont-Sur-Yonne, mais au 52, Faubourg de Villeperrot à Pont-Sur-Yonne. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et par délibération, cette mise en conformité.

Les deux autres modifications inscrites à l'ordre du jour sont ajournées pour demande de réécriture émanant des services de la Préfecture.

Enfin, les conseillers prennent connaissance de la convention de mise à disposition gratuite de deux salles situées dans la Mairie et de la salle communale pour les activités de l'école de musique et de théâtre Yonne Nord. Elle est établie pour l'année scolaire 2018/2019 et prendra fin le 06/07/2019. Elle prévoit les horaires d'utilisation des locaux, les modalités et obligations de la CCYN, la gratuité, le matériel et l'accessibilité des droits. Le Conseil adopte par délibération et à l'unanimité, cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

## **IV/ Délibération autorisant le Maire à ester en justice.**

M. le Maire rappelle aux conseillers que la société TDF a déposé une déclaration préalable le 16/04/2018 pour l'implantation d'un pylône sur un terrain situé au lieudit « la tête de Beauchêne ». L'instruction de ce dossier a été réalisée conformément au Code de l'Urbanisme et au P.O.S. L'arrêté municipal de non-opposition du 04/05/2018 a été affiché régulièrement.

Un administré de Vinneuf a déposé un recours gracieux contre la décision de non-opposition à la construction de ce pylône, recours qui a été rejeté. C'est pourquoi, il a déposé un nouveau recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon le 01/10/2018 aux fins de faire annuler le dit arrêté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et par délibération, autorise M. le Maire pour cette affaire, à ester en justice et de produire le mémoire en défense.

## **V/ Délibérations modificatives.**

Les conseillers adoptent à l'unanimité les délibérations modificatives qui prévoient des virements de crédits et crédits supplémentaires sans modifier l'équilibre budgétaire des budgets de la commune et du service eau et assainissement. Elles sont les suivantes :

### **1°/ Les DM2 et DM2 Bis – Budget Communal**

<b>Article- Opération - Nature</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
------------------------------------	-------------------	---------------------

2128-50-Aménagement des Berges	- 3 000 €	
21318-19- Logements Place du Four		+ 88 000 €
2313-19 - Logements Place du Four	- 85 000 €	
615231- Voiries	- 18 000 €	
61558 – Entretien autres biens mobiliers	- 4 000 €	
6184 – Versements organismes format	- 1 500 €	
637 – Autres impôts et taxes	- 3 500 €	
60613- Chauffage urbain		+ 3 000 €
61521 – Entretien de terrains		+ 4 000 €
6156 - Maintenance		+ 1 500 €
6161- Multirisques		+ 750 €
6281 – Concours divers (cotisations)		+ 1 900 €
63512 – Taxes foncières		+ 2 600 €
6455 – Cotisations assur personnel		+ 3 000 €
6533 – Cotisations retraite élus		+ 1 250 €
65548 - Autres contributions		+ 6 000 €
66111 – Intérêts d'emprunts		+ 3 000 €
605 – Achats matériels (Pylône TDF)		+ 15 000 €
Compte dépense – crédits supplémentaires		
704 – Rbts travaux (Pylône TDF)		+ 15 000 €
Compte recette– crédits supplémentaires		

### 1°/ Les DM1 et DM1 Bis – Budget eau et assainissement

Article- Opération - Nature	Diminution	Augmentation
21561 - Matériel sce eau	- 6 000 €	
61558 – Entretien autres biens mobiliers	- 3 000 €	

701249 – Red pollut domestique	- 1 000 €	
706129 – Red modern rés coll	- 5 000 €	
21562 - Matériel sce asst (pompe poste de reflmt Gge Aux Pesmes)		+ 6 000 €
6061 – Fourn non stockables		+ 1 000 €
6156 – Maintenance		+ 1 000 €
6371 – Red Agence de l’Eau		+ 6 000 €
6742 – Subv except d’équipmt (Schéma directeur eau potable)		+ 1 000 €
139118 – amortissmts sur subv d’invest – compte dépense – crédits supplémentaires		+ 20 €
6811 – Amortissmts sur investissement – compte dépense – crédits supplémentaires		+ 201 €
777 - Amortissmts sur subv d’investissmt – compte recette – crédits supplémentaires		+ 20 €
281531 – Amortissmts sur investissement – compte recette – crédits supplémentaires		+ 201 €
023 – Virement à section d’investissmt – Compte dépense - Crédits supplémentaires	- 181 €	
021 – Virement de la section d’exploitation – Compte recette – Crédits supplémentaires	- 181 €	

## **VI/ Convention entre la Commune et l’Insee relative à la transmission des données de l’Etat Civil et/ou des avis électoraux par internet.**

M. le Maire informe les conseillers qu’une convention a été établie par l’Insee. Elle définit les modalités et conditions du partenariat entre la Commune et l’Insee pour la transmission des données de l’Etat-Civil et des avis électoraux par internet. Pour effectuer cette transmission, la Commune utilisera l’application élaborée par l’Insee dénommée « Aireppnet ». M. le Maire précise que d’un point de vue financier, cette convention ne génère aucune dépense. L’Insee s’engage à accompagner les services de la

Commune dans la prise en mains de la dite application. C'est pourquoi, le Conseil, à l'unanimité, accepte cette convention et mandate M. le Maire pour la signer.

## **VII/ Délibération pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour une étude de stabilité de l'église.**

M. le Maire rappelle aux conseillers que depuis plusieurs mois, il est constaté des fissures et chutes d'enduits provenant des voûtes et travées de l'Eglise St Loup, classée monument historique. Il convient donc de lancer une consultation pour la mission complète de maîtrise d'œuvre en vue d'établir un diagnostic précis des désordres, de préconiser les remèdes et définir la mise en œuvre nécessaire. Les conseillers à l'unanimité, acceptent cette proposition et mandatent M. le Maire pour lancer la consultation relative à cette mission de maîtrise d'œuvre. La Drac financera cette étude à hauteur de 50% de son montant.

## **VIII/ Questions diverses**

M. le Maire donne des informations concernant :

- les vœux du Conseil Municipal dont la date fixée est le 12 janvier 2018 à 18 h 30.
- une réflexion qui devra être menée sur l'instauration d'une taxe de séjour.
- la prochaine date de Conseil qui sera le vendredi 7 décembre 2018 à 20 h 30.
- l'idée d'insérer dans les colis de Noël des personnes âgées, un calendrier reprenant les anciennes photos des rues et commerces de la Commune. Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.
- le nouveau prestataire retenu pour le feu d'artifice du 14/07/2019, pour un montant de 1 500 € TTC.
- l'avis du Conseil Départemental Routier relatif à l'implantation d'un ralentisseur, Rue Maria-Lamy, à l'entrée Ouest de la Commune. Ce service préconise des coussins berlinois en béton qui sont beaucoup plus chers. Une réflexion sur l'installation de chicanes sera menée pour remplacer le ralentisseur prévu.
- la réfection de la voirie de la Grande Rue, voie départementale, suite aux travaux d'enfouissement des lignes électrique et téléphonique. Le Département s'engagerait par convention d'accompagnement de la Commune, à prendre à sa charge les enduits. Cependant, le décapage qui est plus onéreux resterait à la charge financière de la Commune. Des précisions seront apportées au plus vite.

## **IX/ INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

- *Sophia Cooreman* sollicite des précisions concernant la mise en place de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui sera effective à compter de janvier 2019 et s'inquiète sur le fait que les administrés n'ont aucune information à ce sujet.
- *Nathalie Ameye* souhaite que les chauffeurs de bus des cars scolaires respectent le Code de la Route (vitesse).

- *Hélène Cadoux* pour des habitants de la rue du Port, fait part d'une demande d'interdiction de passage à tous les engins motorisés sur cette voie, avec fermeture à hauteur du numéro 23. Elle sollicite également l'élagage des platanes. Une réponse sera apportée à ces personnes après consultation des services de VNF.

- *Laura Desvignes* :

- constate qu'il n'existe aucun passage pour piéton entre l'épicerie et la boulangerie.
- souhaite connaître la date à laquelle les décorations de Noël seront mises (*le 13/12*) et se propose de confectionner avec les enfants des boîtes « cadeaux » pour décorer.
- demande où en est le dossier relatif à l'accident survenu sur la structure à l'Ilot (*déclaration adressée à l'assurance pour prise en charge*).

- *Michel Cabo* pose la question de la limitation de tonnage à définir pour les petits ponts du chemin des Merens.

- *Christiane Legay* s'inquiète que des camions-bennes circulent à vive allure dans la rue Basse tôt le matin. Elle informe de l'animation « tapis à histoires » organisée par la Bibliothèque Départementale le 24/11/2018 à 11 h pour les enfants à partir de 4 ans inscrits ou non à la Bibliothèque..

- *Martine Rouix* aimerait une représentation masculine pour la préparation et le service lors des réceptions municipales.

- *Marcel L'Huillier* s'informe des travaux de reconstruction du pont de Pont-Sur-Yonne et de leur impact sur la circulation (*Martine Rouix précise que la déviation est en cours de définition mais qu'elle interdira aux gros tonnages de circuler dans les villages*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 23 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 29 Novembre 2018.

Le Maire,

Jean-Jacques Percheminier